

Décision

Générale

colonial

Décision n° 332 engagement au Groupement nomade autonome .

n° 332

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date de publication
28 avril 1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est engagé dans le Groupement Nomade Autonome du Territoire Français des Afars et des Issas, pour une durée de deux ans à compter du 21 avril 1970 : Djibril Guirré Robleh, mle 3181, au détachement de commandement et des services à Djibouti, Le contrat d'engagement est souscrit à titre provisoire et deviendra définitif dans un délai de six mois à compter de la date d'engagement de l'intéressé.